



## À la découverte de la **bibliothèque** des Archives départementales de l'Hérault...

### Les missions de la bibliothèque

La bibliothèque des Archives de l'Hérault est née au 19<sup>e</sup> siècle de l'activité administrative de la préfecture.

Versée aux Archives départementales, elle n'a cessé de s'enrichir pour devenir un service de documentation historique et administrative, ainsi qu'une bibliothèque professionnelle, de recherche et patrimoniale, ouverte à tous.

**Spécialisée en histoire**, elle a pour missions de :

- constituer un fonds local sur le département de l'Hérault et le Languedoc historique et le mettre à disposition des chercheurs ;
- offrir aux chercheurs des aides à la recherche ;
- acquérir des ouvrages anciens et rares sur l'histoire du département et conserver des titres de presse ancienne ;
- documenter le contexte historique dans lequel ont été constitués les fonds d'archives et mettre à disposition des professionnels du patrimoine des ouvrages spécialisés.

### Les collections

- **35 000 ouvrages** dont plus de 900 livres anciens
- **2 800 périodiques** locaux anciens ou contemporains (presse, revues, bulletins municipaux) de 1725 à nos jours, répartis entre :
  - **300 titres vivants** (parutions en cours)
  - **2 500 titres morts** (parutions achevées)



La très grande majorité de ces documents se présente sous forme imprimée, stockée dans des magasins d'archives. Certains documents sont uniques.

#### Quels publics ?

La bibliothèque s'adresse aux archivistes et professionnels du patrimoine mais aussi et surtout à un **large public extérieur** :

- Chercheurs, universitaires, étudiants, enseignants, historiens locaux et généalogistes fréquentant la salle de lecture ;
- Enfants, jeunes et adultes dans l'atelier de l'histoire où sont mis à disposition des usuels ;
- Public des expositions et des actions culturelles et pédagogiques conduites par le service éducatif.

## La bibliothèque des Archives départementales de l'Hérault

**Horaires d'ouverture :**  
du mardi au vendredi  
de 10h à 18h.

**Adresse :**  
Pierresvives  
907 rue du Professeur-Blayac  
34070 Montpellier

**Mail :**  
[archives@herault.fr](mailto:archives@herault.fr)

**Tel :**  
04 67 67 37 00

Accès gratuit sur inscription



Scanner ce QR code pour retrouver toutes ces informations en ligne sur notre site internet



## Les thématiques

Les collections intègrent plusieurs ensembles :

- des **ouvrages généraux** (histoire générale, archivistique, sources auxiliaires de l'histoire) ; des ouvrages de référence (encyclopédies, dictionnaires, etc.) et d'aide à la recherche (usuels, guides pratiques, dictionnaires topographiques, biographiques, etc.) ;

- un **fonds local et régional d'ouvrages et de monographies** sur de nombreuses thématiques :

viticulture, industrie du textile, médecine, botanique, droit, protestatisme, littoral méditerranéen, traditions festives locales, etc.

- un **fonds de livres anciens** (publiés avant 1830) ;

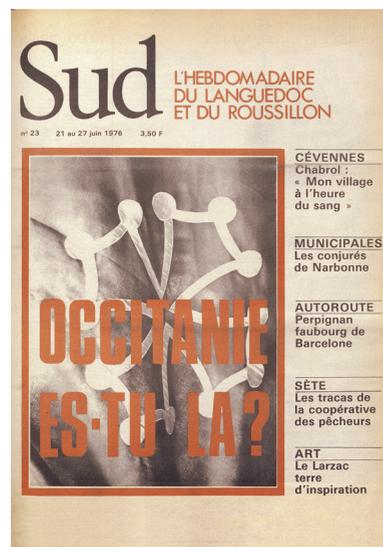
- des **thèses et mémoires universitaires**, aboutissement des recherches dans les fonds d'archives du département ;

- des **documents multimédia** édités en lien avec l'histoire et le patrimoine héraultais ;

- un **fonds de périodiques** : publications de sociétés savantes, revues d'associa-



tions locales, revues scientifiques liées aux fonds conservés, bulletins paroissiaux, bulletins municipaux, éditions locales de titres de presse (*Le Midi Libre*, *la Dépêche du Midi*, etc.).



## Comment rechercher et consulter un document ?

La consultation du **catalogue** :

- Le **catalogue en ligne** permet d'accéder à la totalité de la bibliothèque, sur le site Internet des Archives départementales : [archives-pierresvives.herault.fr](http://archives-pierresvives.herault.fr) > Rechercher > Bibliothèque.

- Les périodiques sont aussi signalés dans le catalogue collectif de l'enseignement supérieur et de la recherche Sudoc-PS ([sudoc.abes.fr](http://sudoc.abes.fr))

L'accès aux ressources sur place en salle de lecture :

- Accès libre aux usuels (ouvrages en consultation, sans inscription)
- Commande en salle de lecture (inscription sur présentation d'une pièce d'identité valide).

Les ouvrages de la bibliothèque des Archives ne sont pas empruntables (sauf Prêt-entre-Bibliothèques).

## L'accès en ligne à la presse numérisée

Environ 50 périodiques ont été numérisés, en totalité ou partiellement, et ont fait l'objet, pour certains, d'une reconnaissance optique de caractères (OCR) qui permet une recherche en plein texte.

Ces journaux sont consultables sur :

- le **site Internet des Archives départementales** :

- [archives-pierresvives.herault.fr](http://archives-pierresvives.herault.fr) > Rechercher > Accès en ligne > Presse (la création d'un compte personnel est nécessaire pour accéder à certains titres).

- le **portail de la BNF** :

- [gallica.bnf.fr](http://gallica.bnf.fr) > Par type de document > Presse et revues > Presse locale et régionale

- [presselocaleancienne.bnf.fr](http://presselocaleancienne.bnf.fr) pour la presse locale antérieure à 1945.

## Demandes de recherches et de reproductions

**Recherches :**

Pour toute question relative à nos fonds, vous pouvez envoyer votre demande à l'adresse mail des Archives départementales : [archives@herault.fr](mailto:archives@herault.fr)

**Reproductions :**

À partir de références précises, toute demande sera étudiée en fonction de la réglementation attenante à la propriété intellectuelle et selon la grille tarifaire disponible sur le site des Archives départementales.

**Autres bibliothèques :**

Plusieurs bibliothèques de la région mettent également en ligne des ouvrages et périodiques locaux anciens, qui peuvent venir compléter les collections de la bibliothèque des Archives.

## Le plan de conservation partagée des périodiques d'Occitanie-Est (PCPP)

Avec d'autres bibliothèques et services d'archives d'Occitanie-Est, les Archives de l'Hérault participent au plan de conservation partagée des périodiques.

Ce plan a pour mission de garantir la conservation de périodiques locaux et régionaux postérieurs à 1940 au sein même de ces institutions.

